Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION DE PICARDIE

Direction régionale
de l'agriculture et de la forêt
de Picardie

Service de la Protection des
Végétaux

CERTIFICAT D'AGREMENT

Conformément à la loi n° 92-533 du 17 juin 1992 relative à la distribution et à l'application par des prestataires de services des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés et à son décret d'application n° 94-863 du 5 octobre 1994 et par décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche,

l'organisme ..... **LECLERCQ CHAMBLY SA SODICAMB,**
représenté par, ... **Monsieur DANY VERFAILLIE,**
domicilié à, ... **RUE FRANCOIS TRUFFAUT**
60230 CHAMBLY

est agréé sous le numéro d'immatriculation : ..... **PI00388.**
Pour effectuer ses activités :
- de distribution ..... **O**
- d'application ..... **N**

de produits antiparasitaires à usage agricole et de produits assimilés.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, sauf changement important.

Ce certificat peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration et être suspendu ou retiré en cas d'infraction aux dispositions réglementaires.

Fait à AMIENS, le 03/05/2004

Pour Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt,
Le Chef de Service Régional de la Protection des Végétaux,

C. MARTINET.

Téléphone : 03.22.33.55.55 – Fax : 03.22.33.55.50 – Mél : : SRPV.DRAF-PICARDIE@agriculture.gouv.fr